

La vie militaire, économique et sociale à Brionne

Au Moyen âge (Xe-XIIe siècles)

Introduction

Brionne semble un terrain propice à l'étude de l'architecture médiévale en Normandie car elle semble dotée des nombreuses structures militaires défensives ou de blocus encore présentes dans le paysage actuel de la ville. Cette observation est d'autant plus vraie que la Normandie est en général considérée comme peu propice à l'étude des châteaux de guerre aux XIe-XII siècles comme le rappelle le chercheur du CNRS, J. Le Maho.

La Normandie ducal est en effet gouvernée avec autorité contrairement aux régions voisines mais traverse épisodiquement des périodes de crises politiques qui auront toutes pour effet de voir les Brionnais prendre part aux différents combats dans des fortifications souvent considérées par les contemporains, comme remarquables et qui évolueront en même temps en fonction des progrès architecturaux et techniques.

Evoquons parmi ces crises la sédition de Riouf en 933, la minorité du jeune Guillaume le Bâtard (1035-1054) puis sa succession en 1087, le soulèvement de Guillaume Cliton contre Henri Ier Beauclerc (1122-1124) pour les principales et qui font l'objet de notre étude.

Enfin, tenter de proposer une analyse socio-économique sur Brionne à la même époque semble un peu plus compliqué, les

sources sont peu prolixes, moins fiables et souvent sujettes à interprétation bien que quelques éléments soient portés à notre connaissance, tels que les revenus du comté, les droits de justice ou encore quelques indications sur la vie économique locale, voire sur le nombre approximatif des habitants à Brionne.

HISTORIQUE DU COMTE

Une famille seigneuriale puissante

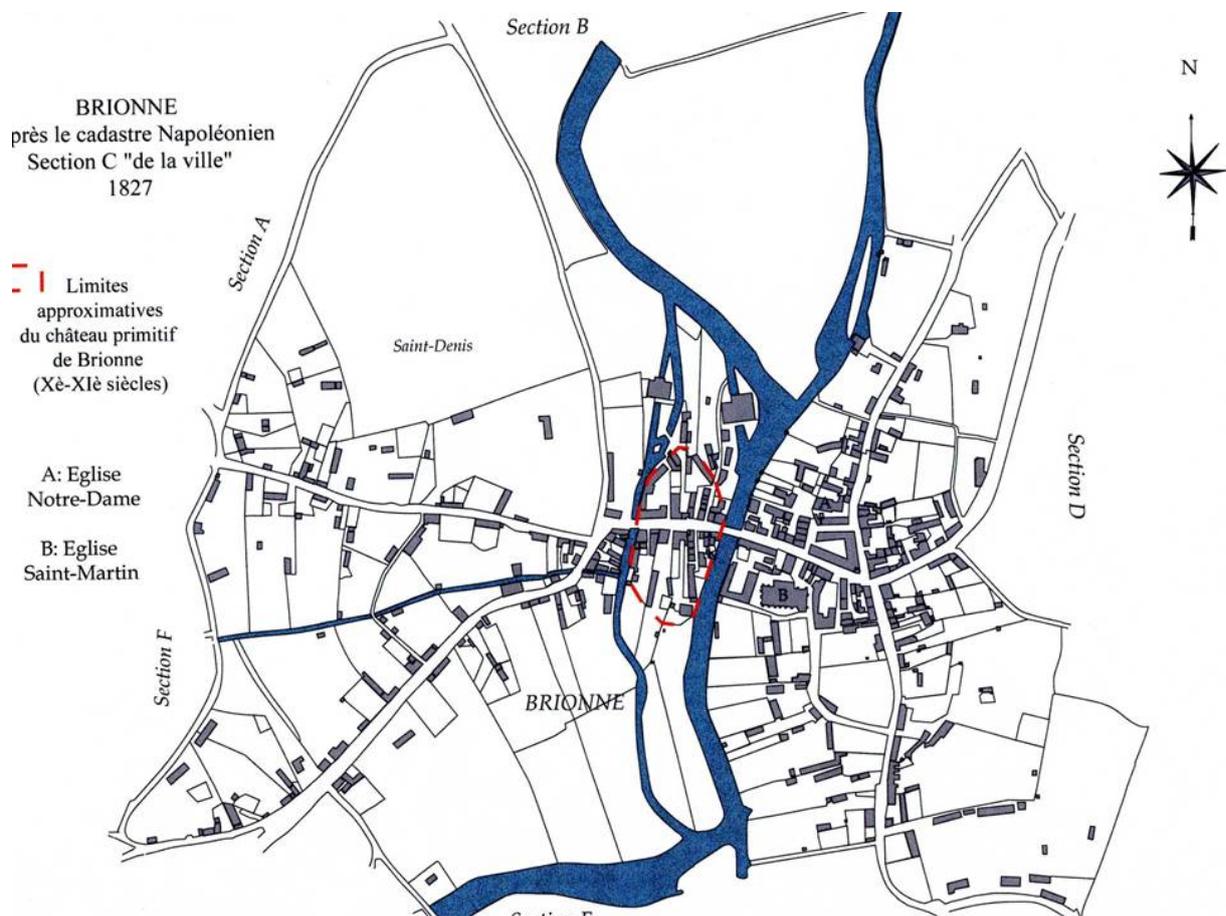
Godefroy, fils de Richard Ier

- C'est à partir du XI^e siècle le nom de la ville prend une terminaison en " -ionne ". Une Charte de 1022, la nomme *Brionense Castrum*, Orderic Vital, Livre VIII, parle de *Brionna*.
- Après avoir fait partie du domaine des premiers comtes normands, et même avoir été une de leur demeure particulière, Brionne et le comté d'Eu ont été donné à Geoffroy, fils de Richard Ier. C'est vers 980 que ce dernier offre à Godefroy, l'un de ses enfants naturels, Brionne avec la suzeraineté des domaines voisins. La ville contrôle une certaine étendue de terrain, un comté est donc créé. Si Brionne est donnée en 980, on peut estimer que son érection en comté se fait un peu plus tard. C'est sous le règne de Richard II (996-1026) que Gilbert, en 1020, devient le nouveau comte de Brionne.

Gilbert de Brionne, "père de la patrie"

Gilbert, comte de Brionne est assurément un des grands personnages de son temps. Il survit non seulement à son oncle

Richard II, mais encore à ses cousins Richard III et Robert Ier. Il se marie de bonne heure et a deux fils, l'aîné Robert et le second Baudouin. En dehors de la famille ducale et du haut clergé, les autres souscripteurs sont ceux que le duc désigne dans l'annonce des signes de validation comme ses fidèles, ses barons ou ses chevaliers. Gilbert de Brionne est avec Mauger de Corbeil le seul personnage qualifié de comte au bas des actes de Robert le Magnifique.



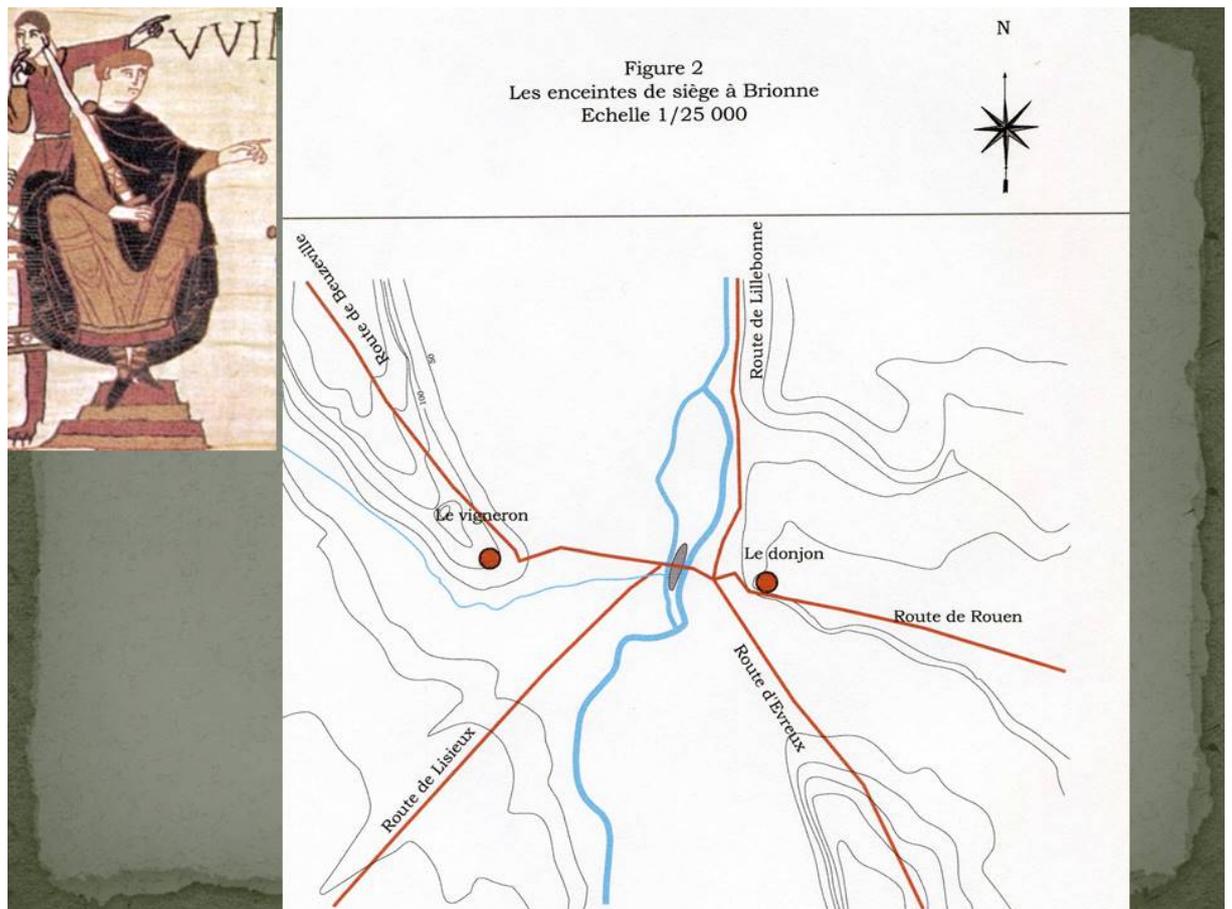
Le château primitif et les ouvrages de siège

Une forteresse considérée comme imprenable

- La date de sa construction est très incertaine mais on peut estimer qu'elle correspond à la première grande campagne de construction de châteaux médiévaux en Normandie. Campagne notamment entreprise par les ducs Richard Ier et Richard II.
- Il est possible de considérer le château primitif de Brionne comme l'une des toutes premières fortifications défensives de la vallée de la Risle dès 933 et la sédition de Riouf et des normands païens localisés dans l'actuel Basse-Normandie et qui se sont dressés contre le Duc Guillaume Longue épée.
- Plus tard ce château a du faire l'objet de modifications techniques, sûrement au tout début du XIe siècle, puisque les contemporains nous le décrivent comme constitué d'un soubassement en pierres, relativement remarquable à l'époque puisqu'il impressionne les chroniqueurs.
- Il prend vraisemblablement la forme d'un bourg castral entre les deux bras de la Risle qui en renforcent l'aspect défensif.
- Rappelons que Brionne est érigée en comté et que Gilbert en fait sa résidence seigneuriale, il y tient sa cour et y convoque ses vassaux.
- Peu avant le règne de Guillaume le Conquérant, une douzaine de châteaux ducaux qui protègent les limites du duché. La ligne de la Risle est aussi fortifiée avec les fortifications de Conteville, Pont-Audemer, Montfort, Brionne et peut-être un peu plus en retrait le site de Harcourt (équidistants de 12 km environ). Voir Beaumont et Grosley.
- Cette ligne de défense constitue la limite méridionale du diocèse de Rouen.

Les ouvrages de siège et la campagne de fouilles

- Ce château primitif joue son premier rôle réel dans l'histoire de la Normandie ducale quand Guillaume, le Bâtard, suite aux évènements de la crise dynastique qu'il traverse, vient en faire le siège peu après le mois d'aout 1047 et la victoire du Val-es-Dunes.
- Cette bataille qu'il remporte à l'âge de 20 ans contre son cousin Guy de Brionne le conduit à effectuer l'un des plus long blocus de l'histoire militaire normande. Il décide de renvoyer la quasi-totalité de ses effectifs militaires dans leurs fiefs et ne conserve que quelques troupes pour effectuer le blocus du château. Ce dernier durera près de 4 ans.



- Selon Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges, il s'agit d'une formidable forteresse quasi imprenable. Guillaume choisit

la patience pour épargner à ses soldats des assauts inutiles et fait vraisemblablement ériger deux contre châteaux sur les hauteurs de Brionne.

- Le premier est localisé sur le site de l'éperon barré du Bois du Vigneron et son tracé subsiste encore (campagne de fouilles) et son pendant est probablement l'enceinte circulaire qui entoure encore actuellement le site du donjon. Ce fossé paraît en effet hors de la logique de la construction défensive militaire du donjon carré bien postérieur.
- Si les contre châteaux sont à quelques centaines de mètres chacun du site assiégé, il faut s'imaginer que leur intérêt stratégique est de permettre à des troupes de patrouiller alentour et de réaliser tant bien que mal le blocus de la place en intimidant ses ennemis.
- Il paraît acquis qu'en 1050, les assiégés se rendirent par lassitude plus que par manque de vivres, qui continuèrent d'être envoyées dans le château. Guillaume semble avoir épargné les Brionnais et conservera cette citadelle, vraisemblablement intacte jusqu'à sa mort.

Le second siège du château primitif

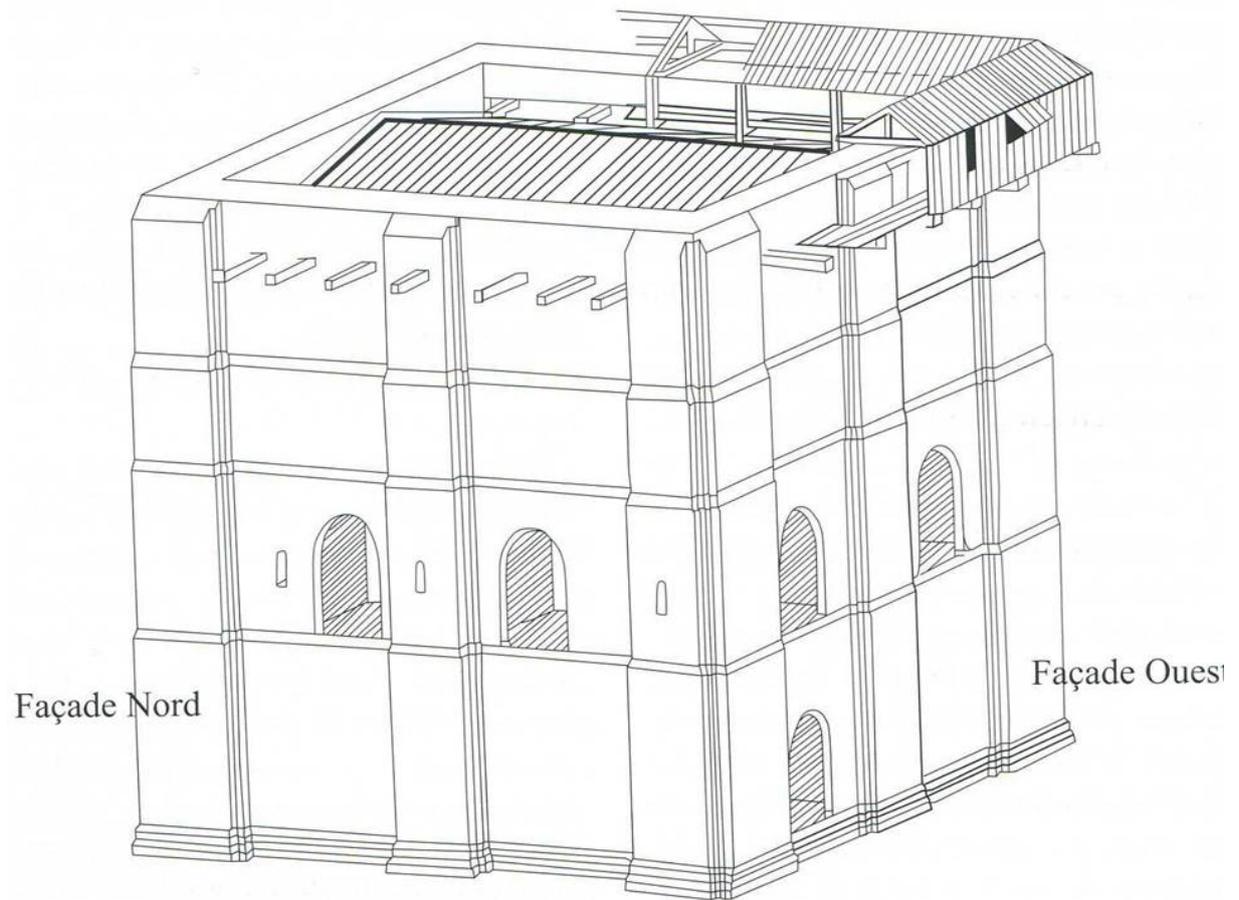
- Il faut attendre 1090, pour que dans les troubles de l'héritage dynastique laissé par Guillaume à ses enfants, on ne retrouve le comté de Brionne au cœur d'une guerre violente.
- Le comté de Brionne avait été confié à Roger de Bienfaite, petit fils du comte de Brionne et fils de Richard de Bienfaite, l'un des héros de la victoire de Hastings, puissant seigneur anglo-normand.

- Mais Robert Courteheuse change d'avis en 1090 et décide de confier le comté de Brionne à un autre vassal, le comte Roger de Beaumont en dédommagement du château d'Ivry confié au pouvoir ducal.
- Dans la semaine de la Pentecôte de l'an 1090, l'armée ducale vient mettre le siège devant Brionne. Le comte Roger de Beaumont et son fils ont convoqué leurs vassaux des seigneuries de Pont-Audemer et de Beaumont, et commencent dès leur arrivée à assiéger la place.
- Le comte de Brionne, Robert de Bienfaite s'est enfermé avec quelques chevaliers dans la place forte, qui se trouvait encore entre les deux bras de la Risle, celle que Wace, Guillaume de Jumièges et Guillaumes de Poitier nous ont décrite.
- Gilbert du Pin, qui commande les troupes des Beaumont est mortellement touché à la tête. Les assaillants doivent alors employer les grands moyens. A l'aide de traits incendiaires, ils décident de viser la toiture du château, faite d'essentes de bois.
- Il s'agit là d'un siège intéressant, car c'est une des premières mentions d'une nouvelle technique militaire de siège, Le siège commence par la construction d'un *fornax fabrile*, foyer de forge, élément indispensable pour porter à l'incandescence les projectiles métalliques, les *missilia*, que les assiégeants lancent en direction de la toiture d'essentes et de chaume desséchées du château primitif de Brionne.
- C'est durant cet assaut que le château de Brionne n'est pris qu'en une seule journée, alors que Guillaume avait attendu trois longues années. En 1090, la prise du château de Brionne n'est

qu'une formalité pour Meulan et son père Roger de Beaumont. Il est vrai que les moyens sont radicaux. On peut donc estimer que la forteresse de Brionne ne correspondait déjà plus aux exigences militaires de cette fin de XI^e siècle, et que, fortement endommagée par cette violente attaque, il fut peut-être décidé de la raser entièrement.

Brionne au temps du soulèvement de Guillaume Cliton (fils de Robert Courteheuse) contre Henri Ier Beauclerc (2^e fils de Guillaume le Conquérant et roi d'Angleterre), 1122-1124

- Brionne est à nouveau, comme nombres de châteaux normands au cœur d'une crise dynastique qui secoue la Normandie.
- Le comte de Brionne, Galéran de Meulan et ses places de Pont-Audemer, Beaumont, Brionne et Vatteville restent fidèles au roi. Mais à partir de 1121, il semble qu'il change de camp et qu'il se décide à soutenir le parti de Guillaume Cliton, que vient juste de rejoindre le roi de France, Louis le Gros.
- Depuis la ville de Brionne, Galéran pille et incendie tout ce que possèdent les partisans du roi d'Angleterre. Il vient de perdre ses châteaux de Pont Audemer et de Montfort. Il est fait prisonnier le 26 mars 1124.
- Pourtant le sénéchal du comte de Brionne, Morin du Pin, fortifiant ses châteaux engage la résistance face au roi. Celui-ci met le siège devant la ville de Brionne au mois d'avril 1124.



la restitution du plan du donjon est l'œuvre de D. Pitte et P. Calderoni



Le second château et le donjon

Brionne, une ville fortifiée ?

- La question mérite en effet d'être posée. Pour certains auteurs, plusieurs indices laissent penser qu'une muraille ceinturerait la ville de Brionne et il est fort probable que le donjon de Brionne fut déjà construit à l'emplacement qu'on lui connaît aujourd'hui.
- L'évolution de l'architecture militaire a certainement conduit les comtes de Brionne à construire un donjon carré s'inspirant de ce qui se fait en Angleterre. Une fusion des techniques de construction entre la Normandie et l'Angleterre, depuis 1066, a sûrement permis de réemployer l'enceinte urbaine du bourg castral, entre les bras de la ville jusqu'à l'ancien contre-château cité précédemment.

- On aurait l'idée d'une enceinte vaguement triangulaire partant du donjon jusqu'au petit bras de la Risle.
- Daniel Etienne, observe une situation similaire au château de Hereford au milieu du XIe siècle.
- Plusieurs indices convergent, Orderic Vital, mentionne qu'Henri Ier, assiégea la ville de Brionne au mois d'avril 1124. Devant la résistance de la garnison, toute la ville fut brûlée avec ses églises.
- Siméon de Durham, auteur contemporain, décrivant les combats menés par les troupes du roi, assure qu'il brûla la ville, mais qu'il ne put s'emparer du donjon. Le roi, irrité de la longue résistance des Brionnais, fit crever les yeux du gouverneur de la place. Cet épisode renforce bien l'idée que la ville était fortifiée.
- Il fait construire deux énormes beffrois mobiles, qui approchant des remparts, lancent des projectiles incendiaires qui détruisent la ville et ses églises, obligeant les assiégés à capituler.
- Plus récemment, Frédéric Epaud, chercheur au CNRS, démontre que le donjon militaire de Brionne a une fonction clairement défensive puisqu'il est construit en « mur armé », typique de l'architecture normande des XIIe au XIVe siècles et dont Brionne serait l'un des précurseurs.



- Le donjon roman, de forme carrée de 21.7 mètres de côté comprend deux niveaux séparés par un plancher. C'est proche des parements externes que l'on découvre 2 poutres entrecroisées de 32X34 de section et de 5 et 7 mètres de long.
- Ces poutres étaient rainurées sur toute la longueur (travail très complexe) et il s'agit sûrement, pour le chercheur d'un réemploi probable provenant du château primitif ou d'une église de la ville car les poutres sont travaillées pour supporter un plafond.
- Les analyses de ces deux pièces de bois par le laboratoire de Rennes proposent une date d'abattage probable entre 1107 et 1122, dates probables de construction du Donjon.
- La construction novatrice de ces murs armés avait pour fonction de solidifier l'aménagement de passages réduits que l'on

observe dans l'épaisseur des murs ou bien de supporter le poids d'un avant corps de garde sur la face sud du château.

- Notons que ceux autres donjons carrés sont assez similaires à Beaumont et Pont Audemer.
- **Ceci confirmant les diverses sources dont le fiable Siméon de Durham.**

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE A BRIONNE AU MOYEN ÂGE

Une estimation démographique

Rôle de guet et rôle de fouage

Définition du rôle de guet

Le rôle de fouage

- Le rôle de fouage est en principe une imposition personnelle à laquelle sont astreints tous les habitants, chef de ménage ou célibataire, ayant au moins vingt sous de fortune mobilière. Les veuves et les mineurs peuvent payer le fouage.

Compte de guet de la châtellenie d'Harcourt

- C'est la seule estimation démographique que nous possédions, si ce n'est une valeur que nous livrent Caresme et Charpillon et qui fait mention, d'après le Pouillé de l'archevêque Eudes Rigaud, en 1262, pour la ville de Brionne, de 500 chefs de famille ou paroissiens. Ce qui évidemment est très différent, et qui peut porter l'estimation d'une population comprise entre 500 et environ 1600 habitants.
- **En adoptant le coefficient minimum de 3,5 personnes par feu (5 au maximum), auquel il faut ajouter le clergé paroissial, les chapelains, les communautés ecclésiastiques et religieuses, les étrangers et les vagabonds, on peut estimer la population Brionnaise, d'après les rôles de guet de 1427 et 1429, entre environ 300 et 420 personnes.** Ce qui est effectivement très faible. Même si on y ajoute les 30 feux de la paroisse de Valleville, commune rattachée plus tard à Brionne, la fourchette passe de 400 à 500 personnes environ.
- La deuxième série dépouillée par M. Nortier est celle du compte de fouage de 1434. **Le nombre de chefs de famille astreints à payer cet impôt à Brionne est de 151. En y effectuant le même calcul que précédemment, la population brionnaise d'après ce rôle, serait comprise entre 530 et 760 personnes.**

- Si on ajoute à cela les feux de la paroisse de Valleville et **les catégories de personnes exclues de cette imposition, Brionne devait avoir, entre 1427 et 1434, environ un millier d’habitants.**
- Au verso de ce compte l’auteur a noté que pour certaines paroisses, les listes de recto et verso diffèrent de manière **importante : “ Par exemple à Saint-Martin et Saint-Denis de Brionne 51 et 55 feux sont venus respectivement grossir en juillet la population de la ville ”. Plus de deux cent cinquante personnes sont donc venues habiter à Brionne pendant l’été 1355. Ce grossissement de la population est sûrement dû à l’afflux des habitants du plat pays qui, en temps d’insécurité, cherchaient volontiers refuge dans les villes enceintes de murailles, et ainsi comblaient les éventuels espaces laissés vides dans la ville.**
- A titre de comparaison, mentionnons tout de même qu’en **1664, Brionne comptait 312 feux, ce qui peut être estimé à environ 1500 habitants.**

Quelques sources de revenus pour le comté

Un revenu fiscal : le tonlieu comtal

Définition

- Ce sont des tonlieux généraux conservant essentiellement, comme durant l’époque carolingienne, une taxe sur les transactions (et notamment sur celles qui se font en foire ou en marché), et une taxe sur les transports de marchandises.

Le tonlieu de Brionne

- Nous ne connaissons avec certitude que quatre tonlieux comtaux avant 1066, dont celui des environs du Bec, qui avait appartenu avant 1050 au comte de Brionne, Guy de Bourgogne. On se souvient en effet que les comtes normands, tous membres de la famille ducale, exercent, sur les marges du duché comme à Brionne, un pouvoir d'essence ducal leur permettant de toucher ce tonlieu.
- C'est l'aspect essentiel de la seigneurie, source très importante de revenus surtout comme à Brionne quand la population augmente (traces de défrichements, productivité agricole, marchés, foires, péages à l'entrée des villes, etc...)
- Ce pouvoir assignait au tonlieu une place voisine de celles des "coutumes de sang". Le document le plus démonstratif à cet égard est celui où Guillaume le Bâtard, entre 1041 et 1066, confirme à l'abbaye du Bec :

“Omnes consuetudines de sanguine et teloneo quas habet at circa ipsum monasterium”.

- Ceci prouve que **haute justice et tonlieu** paraissaient donc constituer deux attributs de la puissance ducale, de nature comparable, et qui étaient rattachés au comté de Brionne. Malgré tout, au début du XI^e siècle et jusque vers 1050, le tonlieu appartenait encore aux yeux des rédacteurs de chartes, au groupe des revenus publics, constituant les finances du *pagus* et de son administrateur au nom du duc, voire, comme ici, au comte. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, Brionne va donc perdre une partie de ce droit au profit de l'abbaye du Bec.

- Ce droit devait s'exercer sur un rayon d'environ cinq kilomètres, distance communément admise pour mesurer "une lieue de terre" autour du château dont le comté dépendait. Ainsi, effectivement, ce droit dut s'exercer au nord du comté de Brionne, jusqu'à Pont-Authou. Le 24 février 1041, Guillaume avait déjà confirmé à l'abbaye du Bec l'abandon par Gilbert de Brionne de la pêcherie de Pont-Authou, ainsi que les prés du Val Aunay, et la forêt et terre de Malleville.
- **Pour la justice, le châtelain juge surtout les infractions à la paix** (rixes, désaccords, etc...) dans la recherche d'un compromis ou bien les homicides, rapt, vols et incendies.
Rapporte de gros profits grâce au droit de plaid ou de viguerie, confiscation de biens ou amendes pour infraction à la paix.
- Ce droit est très souvent, comme l'a observé André Debord, un droit matérialisé par le lieu commun nommé « les fourches patibulaires » dont on sait qu'elles étaient localisées à Brionne au Bois du Vigneron. **Un récit d'une condamnation à mort, récit hagiographique du miracle de Saint Nicolas.**